



TITRE DU PROJET

## Création d'un nouveau collège et lycée au Barp (33)



MAITRE D'OUVRAGE <b>CONSEIL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE</b>  CRNA	<b>14 rue François de Sourdis 33000 BORDEAUX</b> Jean-Luc LHERMITTE
--	--

MAITRE D'OUVRAGE <b>DEPARTEMENT DE LA GIRONDE</b>  CG33	<b>1 esplanade Charles de Gaulle CS 71223 33000 BORDEAUX</b> Sylvain COURNEE
--	---

MANDATAIRE <b>BMA</b>  BMA	<b>38 rue de Cursol CS 80010 33007 BORDEAUX</b> Anne-Marie GAZEAU
-------------------------------------	--

AMO BIM <b>KARDHAM</b>  KAR	<b>10 rue du Débarcadère 75017 PARIS</b> Constance QUAGLINO
--------------------------------------	--

AMO ENVIRONNEMENT <b>RESEAU HTM</b>  HTM	<b>56 allée Antoine d'Abbadie 64210 BIDART</b> Clémence CASBAS
---	---

AMO ESSP <b>CSD &amp; ASSOCIES</b>  CSD	<b>30 avenue Hubert Dubedout 33150 CENON</b> Frédéric LANDES
--	---

BUREAU DE CONTROLE <b>BTP CONSULTANTS</b>  BC	<b>Avenue de Canteranne 33600 PESSAC</b> Olivier BISSON
--	--

SPS <b>ELYFEC</b>  SPS	<b>109 quai Wilson CS 90031 33323 BEGLES</b> Patrice APRELON
---------------------------------	---

ARCHITECTE MANDATAIRE <b>ATELIER DES ARCHITECTES MAZIERES</b>  MRA	<b>19 rue Edmond Michelet BP 60704 33007 BORDEAUX</b> Jean-Marie MAZIERES
---	--

BET STRUCTURE BOIS <b>ELIOTH CONCEPT</b>  ELI	<b>4 rue Dolorès Ibarrurie TSA 80006 93188 MONTREUIL</b> Jean-François NICOLAS
--	---

ARCHITECTE ASSOCIE <b>PATRICK AROTCHAREN</b>  MRA	<b>4 rue Monrejeau 64100 BAYONNE</b> Patrick AROTCHAREN
--	--

BET TCE <b>EGIS BATIMENT SUD OUEST</b>  EGI	<b>208 quai de Paludate Bâtiment B 33000 BORDEAUX</b> Anaïs TALBOT
--	---

ARCHITECTE ASSOCIE <b>RAGUENEAU &amp; ROUX</b>  MRA	<b>80 cours de Verdun 33000 BORDEAUX</b> Antoine ROUX
--	--

BET ENVIRONNEMENT <b>NOBATEK / INEF 4</b>  NOB	<b>Esplanade des Arts et Métiers 33400 TALENCE</b> Jérémy GUILLORIT
---	--

PAYSAGISTE <b>KAPLAN PROJETS</b>  KAP	<b>42 rue Léonard Lenoir 33100 BORDEAUX</b> Emmanuelle CROUZET - COURRECH
--	--

BET CUISINE <b>CUISINORME</b>  CUI	<b>21 rue Chanzy 33110 LE BOUSCAT</b> Xavier LEGUEN
---	--

BET ACOUSTIQUE <b>IDB ACOUSTIQUE</b>  IDB	<b>75 avenue Léon Blum 33600 PESSAC</b> Pierre ROMAGNAN
--	--

BIM MANAGER <b>EGIS BATIMENT SUD OUEST</b>  BIM	<b>208 quai de Paludate Bâtiment B 33000 BORDEAUX</b> Laurent MARIE
--	--

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION <b>EGIS BATIMENT SUD OUEST</b>  ECO	<b>889 rue de la Vieille Poste CS 89017 34965 MONTPELLIER</b> Michel FRUSTIE
--	---

OPC <b>GESCOR</b>  OPC	<b>14 rue Richard Wagner 33700 MERIGNAC</b> Pierre SEBILEAU
---------------------------------	--

# Annexe 3

## Compte-rendu visite SDIS

Atelier des Architectes MAZIERES  
Architectes D.P.L.G. et D.E.S.A.  
19 rue Edmond Michelet - BP 60704  
33007 BORDEAUX CEDEX  
Tél : 05 56 33 11 12 - Fax : 05 56 33 23 43

## COMPTE RENDU DE LA REUNION au SDIS 33 Du 19 février 2020 Projet Collège-Lycée Le Barp

### Etaient présents :

- M. Mazières, Atelier des architectes Mazières, MOE mandataire
- Mme Bader, Atelier des architectes Mazières, MOE mandataire
- M. Roux, Ragenaux et Roux, MOE
- Mme Gazeau, BMA, AMO
- M. Bisson, BTP consultants, OA
- Mme Anaïs Talbot, EGIS, BET
- Vincent Bunel, CSD & Associés, BET prévention
- M. Cournée, Conseil départemental, MOA
- M. Lhermitte, Conseil régional, MOA mandataire
- Mme Nguyen, Kaplan Projets, paysagiste
- Cdt Branellec, SDIS 33
- Lt Bureau, SDIS 33

---

### Contenu de la réunion :

Le projet immobilier présenté concerne la construction d'un collège et d'un lycée sur la commune du Barp. Le collège et le lycée sont un site commun mais sont indépendants dans leur fonctionnement. Certains bâtiments comme la demi-pension et le CDI sont mutualisés.

Le présent projet comprend :

- bât A : type R 2<sup>ème</sup> cat (lycée)
- bât B, F et E : type R, L 2<sup>ème</sup> cat (lycée avec le CDI mutualisé avec le collège)
- bât I : type Rh 4<sup>ème</sup> cat (internat lycée)
- bât H : type N, L 2<sup>ème</sup> cat (restauration lycée et collège)
- bât C : type R 2<sup>ème</sup> cat (collège)
- bât D : type R 2<sup>ème</sup> cat (collège)
- bât G : type X 3<sup>ème</sup> cat (collège)
- bât J : code du travail (service généraux lycée et collège)
- bât K : 13 maisons individuelles classées en 1<sup>ère</sup> famille

Tous ces bâtiments formeront donc des établissements indépendants au sens de la réglementation incendie. Une seule communication existera entre l'établissement B, F, E et l'établissement C.

Le SDIS demande que les déclarations d'effectifs soient transmises avec l'effectif maximal prévu de manière à ne pas modifier celui-ci tous les ans.

#### 1/ activités hors temps scolaires

Le gymnase (bât G) pourra être utilisé par des associations hors temps scolaire. Ce bâtiment est entièrement isolé et pourra être utilisé sans présence de personnel du collège.

La partie agora (entrée du bâtiment B, F, E), le CDI, l'internat et la restauration (bât H) pourront également être utilisés en dehors du temps scolaire mais nécessairement avec la présence du personnel du lycée.

Des zones du collège (bâtiment C et D) serviront aussi hors temps scolaire avec présence de personnel formé et habilité par le collège (convention tripartite).

## 2/ Accessibilité des secours et DECI

L'ensemble du site est accessible depuis les deux rues autour par 3 accès véhicules. Une voie pompier permet notamment de contourner tout le site et relie deux de ces entrées. Aucun bâtiment ne voit son plancher bas du dernier niveau à plus de 8m.

Chaque bâtiment sera doté d'une façade accessible de type façade aveugle.

Le projet prévoit actuellement 3 PEI. Le SDIS demande la présence de 4 PEI avec un débit simultanée de 120 m<sup>3</sup>/h pendant 2h. La MOE va regarder comment répondre à cette exigence.

## 3/ construction bois

Les bâtiments I et J seront construits en béton.

Les autres bâtiments seront construits en structure mixte bois/béton. Les circulations horizontales et verticales sont en structure béton. Les locaux, les façades et la toiture seront en bois. Le bois sera apparent dans certaines parties du bâtiment.

## 4/ Photovoltaïque

Des panneaux photovoltaïques seront installés sur les toitures des bâtiments I et J (toit terrasse).

## 5/ Agora

L'entrée du lycée est composée d'un hall avec une mezzanine et d'une salle polyvalente avec gradin amovible.

Le parti pris architectural consiste à créer un grand volume très transparent à la lumière. Nous demanderons l'avis de la commission de sécurité afin de ne pas rendre résistante au feu la paroi entre la salle polyvalente et le hall. Le SDIS n'est pas opposé à cette demande.

## 6/ SSI

Vraisemblablement, le site sera défendu par les SSI suivants :

- un SSI A pour les bâtiments A, B, F, E, I et H (seul l'internat sera détecté)
- un SSI B pour les bâtiments C et D
- un équipement d'alarme type 4 pour le gymnase et le bâtiment J (avec report de confort)

Chaque ERP formera une zone d'alarme.